

CFG-OA PV

Date : le vendredi 31 janvier 2020

Heure : 13h30

Lieu : MAP

Contenu de la réunion :

Agenda de la réunion du 31 janvier 2020 :

1. APPROBATION DES PV

- 1.1. Approbation des PV du 15 novembre 2019 et du 13 décembre 2019

2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

- 2.1. Chambre wallonne
- 2.2. Chambre bruxelloise

3. JURIDIQUE

- 3.1. Assurance

4. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA

- 4.1. GT Agent immobilier
- 4.2. Protection du titre d'architecte
- 4.3. Comité de Direction du Cfg-OA
- 4.4. Suite des ateliers du 16 janvier
- 4.5. La publicité pour les architectes

5. FINANCES

/

6. COMMUNICATION

- 6.1. Site internet
- 6.2. Salon des Mandataires

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

- 8.1. Déménagement des Conseils du Cfg-OA et de BCBW

A l'entame de la séance, le Président constate que le quorum requis n'est pas atteint.

Le PV du 15 novembre 2019 sera soumis pour approbation.

1. APPROBATION DU PV

1.1. Approbation des PV du 15 novembre 2019 et du 13 décembre 2019.

POUR DECISION : ce point est reporté.

2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

2.1. Chambre wallonne

La chambre wallonne s'est réunie le 23 janvier 2020 en séance plénière (effectifs et suppléants).

Véronica Cremasco a également participé à cette réunion au cours de laquelle ont notamment été abordés les sujets suivants :

- Incomplétude des dossiers : trouver des statistiques sur le pourcentage et la nature des incomplètes ;
- La digitalisation des procédures : une question parlementaire sera posée par V. Cremasco dans la perspective notamment de pouvoir présenter l'outil de la région flamande à des parlementaires wallons ;
- Adaptation de l'annexe 9 : un travail important a été accompli par la chambre mais ce travail doit s'accompagner d'un travail similaire sur l'annexe 4 ;
- Signature par l'architecte de la déclaration de fin de chantier ;
- Stop béton ;
- Maître-Architecte wallon.

POUR INFO

2.2. Chambre bruxelloise

Une réunion des mandataires francophones de la chambre bruxelloise est fixée le jeudi 30 janvier.

Compte-rendu de la réunion et perspectives.

POUR DECISION : ce point est reporté.

3. JURIDIQUE

3.1. Assurance

Suite à la décision du Cfg-OA du 13 décembre 2019, la forme et le contenu du sondage projeté a été revu par les services administratifs de l'Ordre.

Une proposition de texte et de questions est soumise au Cfg-OA pour observations et validation.

POUR DECISION : ce point est reporté.

4. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA

4.1. GT Agent immobilier

Lors de sa séance du 27 février 2019, le Cfg-OA a validé le texte commun établi par le GT national agent immobilier sous réserve de la remarque de l'assesseur juridique relative à l'uniformisation de la terminologie à utiliser.

Le Vlaamse raad a toutefois refusé de valider celui-ci. Après plusieurs rappels, le Vlaamse Raad nous communique finalement un nouveau texte révisé.

Ce texte a été examiné par le service juridique du Cfg-OA ainsi que par Mr le juge Aoust, assesseur juridique du Conseil de l'Ordre des Architectes de Namur et assesseur juridique de l'Institut Professionnel des agents Immobiliers lesquels ont formulé des propositions de modifications reprises dans le texte en mode révision.

Le Cfg-OA marque-t-il accord sur le nouveau texte proposé par le Vlaamse Raad tel qu'amendé par le service juridique et Mr Aoust ?

POUR DECISION : ce point est reporté.

4.2. Protection du titre d'architecte

En sa séance du 10 janvier 2020, le Conseil National a décidé d'écrire au Ministre DUCARME pour faire part officiellement de la position de l'Ordre sur la protection du titre d'architecte.

Ainsi, l'Ordre s'oppose à ce que le vocable architecte soit ajouté à celui d'urbaniste ou de paysagiste si la personne concernée n'a pas fait des études d'architecture.

POUR INFO

4.3. Comité de Direction du Cfg-OA

Il sera exposé aux mandataires du Cfg-OA le contenu exact des tâches accomplies par les membres du Comité de Direction ainsi que les sujets sur lesquels des décisions sont prises.

Le PV reprenant les décisions des 2 derniers comités de direction sera présenté.

POUR INFO : ce point est reporté.

4.4. Suite des ateliers du 16 janvier

Nous n'avons pas encore reçu tous les comptes rendus des ateliers mais les remarques ou suggestions devront trouver une application dans le fonctionnement de l'Ordre.

Présentation des remarques les plus importantes et débat sur la manière de transposer cela.

Tous les comptes-rendus n'ont pas encore été réceptionnés par le secrétariat. Un rappel sera envoyé prochainement.

POUR INFO : ce point est reporté.

4.5. La publicité pour les architectes

Deux cas sont revenus dernièrement au conseil de la province de Liège à la faveur de plainte de la part de confrères, et concernant deux publicités jugées abusives. La première concerne une publicité au stade du standard
La seconde est une publicité assortie d'un concours sur FaceBook.

La recommandation sur la publicité date d'octobre 1989.

Le recours à une publicité de masse est désormais plus facile (TV, radio, internet, réseaux sociaux) : ne faudrait-il pas adapter les règles ?

Le but de cette séance est de présenter les publicités en question, les textes légaux en vigueur, et de faire un premier débat. Sur base de ceux-ci, des propositions seront faites et redébatues lors d'un prochain Conseil.

POUR INFO

5. FINANCES

/

6. COMMUNICATION

6.1. Site internet

Etat d'avancement du nouveau site internet.

POUR INFO

6.2. Salon des mandataires

Le Cfg-OA sera présent au Salon des Mandataires qui se tient au Wex (Marche-en-Famenne) les 13 et 14 février 2020.

Tous les ministres régionaux wallons ont été conviés à passer sur le stand de l'Ordre (sujets : outils de calcul, digitalisations et 3 modèles de CSC).

Ce salon est également l'occasion de rencontres avec d'autres acteurs wallons et avec des pouvoirs adjudicateurs.

POUR INFO

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

8.1. Déménagement des Conseils du Cfg-OA et de BCBW

Compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2020 avec l'auteur de projet : examen des offres des entrepreneurs.

POUR INFO

FIN DE LA REUNION : 16h45.